

11 JUIN 2009

Monsieur le Président,

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a modifié l'article 18 de la Constitution pour permettre au Président de la République de prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès.

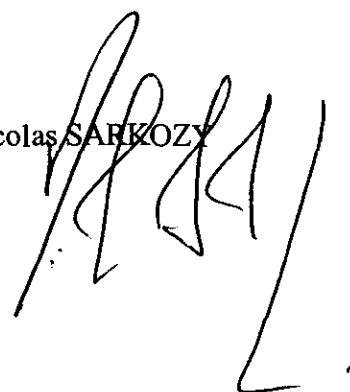
J'ai décidé de mettre en œuvre ces dispositions constitutionnelles et de m'adresser aux membres du Parlement le lundi 22 juin prochain, à 16 heures.

Préalablement à cette déclaration, il conviendrait que le Congrès puisse compléter son règlement pour préciser les modalités d'application de cette nouvelle procédure constitutionnelle.

J'ai signé le décret, dont vous trouverez copie, réunissant le Parlement en Congrès sur cet ordre du jour le 22 juin 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Nicolas SARKOZY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Sarkozy', written over the printed name.

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

DECRET

réunissant le Congrès par application de l'article 18 de la Constitution

Le Président de la République,

Vu l'article 18 de la Constitution,

D E C R E T E :

Article 1^{er}

Le Parlement sera réuni en Congrès le lundi 22 juin 2009 par application du deuxième alinéa de l'article 18 de la Constitution.

Article 2

L'ordre du jour du Congrès est fixé ainsi qu'il suit :

1. Modification du règlement du Congrès ;
2. Déclaration du Président de la République.

Article 3

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le

11 JUIN 2009

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

